

Cette lettre d'information a pour but de condenser les informations données lors de la réunion publique tenue le 8 septembre dernier, et aussi de répondre aux questions reçues par mail à cette occasion.

PROJET D'AMENAGEMENT DES GABRIAUX

Suite à l'abandon d'un projet de lotissement porté par un aménageur dans le hameau des Gabriaux, la mairie, après en avoir échangé avec les propriétaires, a mandaté l'Etablissement Public Foncier Local pour se porter acquéreur au nom de la commune d'un tènement de près d'1 ha : une partie supportant un bâtiment agricole des années 60 pouvant être aménagé en local économique et une partie constructible pour du logement. L'EPFL "garde" ses acquisitions pendant 6 années, le temps pour la commune de réfléchir à un projet d'aménagement de cette zone ; tant du côté de l'ancien bâtiment agricole présent sur la zone Ue du



hameau (zone urbaine dédiée à l'activité artisanale, de commerces ou de services) pour conserver la possibilité à des professionnels de s'établir ou rester sur le territoire, que sur les parcelles constructibles. Il y a 2 ans, nous avons réunis plusieurs entrepreneurs de la commune cherchant des locaux professionnels. Depuis, certains se sont installés ailleurs. La commune relancera cette recherche et verra ce qu'il sera possible d'aménager selon les besoins.

Ce projet, "c'est une page blanche qui reste à écrire".

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE



Nombreuses sont les personnes à se plaindre du réseau ADSL et de l'installation tardive de la fibre. Vu les rebondissements dans ce très gros dossier dont nous ne maîtrisons rien et qui s'étend à l'échelle du département, nous resterons prudents quant aux dernières nouvelles reçues que voici : D'après Constructel qui déploie le réseau fibre sur le territoire, toutes les

habitations de Dullin, hormis La Sapinière, sont actuellement raccordables à la fibre. Selon les informations obtenues, le meilleur moyen de rester informé quant à votre possibilité d'être complètement raccordé à la fibre est de contacter votre opérateur (qui vous a peut-être déjà démarché), ou de tester votre installation sur le site www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite pour les clients SFR et Orange.

LES COLLECTEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES CHANGENT DE PLACE

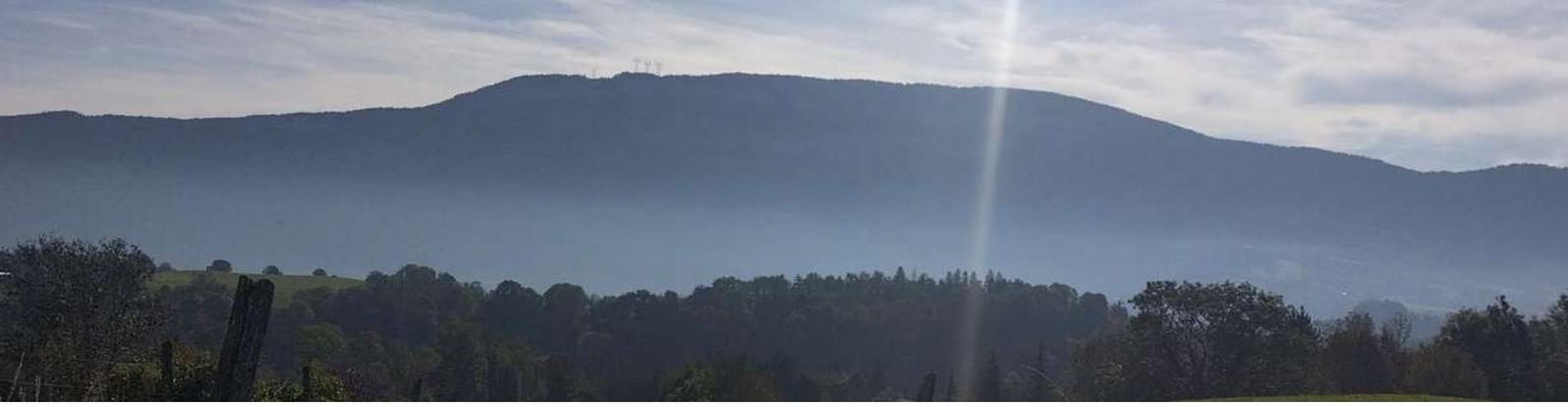
Désormais, les collecteurs seront regroupés sur des aires de collecte plus globales. La CCLA souhaite optimiser la collecte des déchets et rationaliser les coûts du service. Les bacs collectifs de 770 litres vont être repositionnés ou retirés au bénéfice de points de collecte complets avec tri sélectif et ordures ménagères sur 3 aires qui sont situées au Guicherd, à Vergenucle d'en Bas et au terrain de tennis. Vous pouvez déposer vos déchets à n'importe quel point de collecte des communes de la CCLA.



ENVIE DE VOUS INVESTIR ?



Des questions relatives à l'hypothétique rénovation de plusieurs ouvrages dullinois ont été soulevées : calvaires, murs, lavoir, etc. Aucun projet n'est engagé d'autant plus que les ouvrages concernées sont souvent des biens privés. Cela dit, à l'image de précédents chantiers (murets (photo) ou Pierre à Coppet), les volontaires souhaitant s'engager sur des projets peuvent prendre contact avec la mairie ou les propriétaires des biens en question.



AUBERGE DE DULLIN

En 2021 et après de nombreuses années de réflexions et d'échanges, la mairie a mis fin au bail commercial qui liait la commune au gérant de l'Auberge de Mandrin en lui versant une indemnité de départ. La question principale était alors de savoir quelle suite il fallait donner à ce lieu, en tenant compte de l'état du bâtiment et du mobilier, vieux de 40 ans, des aspects réglementaires, notamment ceux concernant les futures normes de consommation d'énergie, et enfin de la situation budgétaire après ces 40 années d'existence. Le budget annexe Auberge se retrouve sans dettes mais sans réserve non plus. Le patrimoine immobilier de Dullin est très important au regard de la taille de la commune et nous aurons beaucoup à investir pour répondre aux normes de consommation d'énergie.



Pour étayer notre réflexion, nous nous sommes faits accompagner par un cabinet juridique, par la CCI, et par la chargée de mission économie du SMAPS. Après toutes ces rencontres et réflexions sur différents scénarios, le Conseil Municipal a souhaité lancer une recherche de candidats pour maintenir cette activité d'hôtel-restaurant sur ce territoire touristique, tout en sachant que la commune ne se lancerait pas dans des travaux importants, ni dans des emprunts conséquents.

Le résultat de ces recherches, se traduit par un nouveau bail commercial classique, signé avec les gérants du restaurant "le Pérou" et du bar "Cuzco" à St Béron.

Cette entreprise gère actuellement deux commerces florissants à quelques kilomètres de Dullin et nous donne bon espoir quant à leur capacité à faire vivre ce lieu. Le bail inclut une clause de rachat par ces nouveaux gérants.

Depuis début septembre, l'auberge est en travaux pour une refonte quasi-totale de l'intérieur et des extérieurs. Une ré-ouverture est prévue début 2024 pour la partie restauration et fin 2024 pour la partie hôtellerie.

TRANSPORT : COVOITURAGE

**Partout en SAVOIE,
voyagez sans souci
avec Lily !**

Covoiturez avec 

Désormais, vous pouvez trouver un conducteur ou un passager sur BlablacarDaily, et profitez d'une offre en Savoie pour vos trajets du quotidien de plus de 5 km :

- > Passagers, le trajet est offert.
- > Conducteurs, vous êtes indemnisés.

Plus d'infos sur www.avant-pays-savoyard.com

Contact : 04 76 37 21 54 ; claire.belet@avant-pays-savoyard.com

Par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, en partenariat avec BlablacarDaily, avec le soutien du Département de la Savoie et du Fonds Vert de l'Etat.



CIRCULATION

Cours de pilotage



Le saviez-vous ? A une heure de Dullin, le circuit du Laquais de Champier en Isère vous accueille toute l'année ! Que vous rouliez en BM, en Dacia, en Citroën ou en Audi, vous pouvez assouvir vos besoins de vitesse en vous initiant au pilotage avec un pilote confirmé, dans un véhicule conforme, et sur un bitume adapté !

Plaisanterie mise à part, la vitesse est un sujet redondant et très sérieux, et nous ne savons plus comment l'aborder. L'équipe municipale ne souhaite pas engager de frais dans un flocage des routes du village ou installer des panneaux dans chaque hameau pour rappeler les limitations de vitesse. Nos impôts locaux doivent pouvoir servir à autre chose, d'autant plus que les excès de vitesse dans la commune sont majoritairement l'oeuvre de nous-mêmes, habitants, informés de la vitesse autorisée, et au fait de chaque virage dangereux, tronçon sans visibilité, ou priorité à droite. Il y a déjà eu plusieurs accidents sérieux depuis cet été, merci aux conducteurs concernés par des conduites dangereuses de garder à l'esprit qu'ils s'apprêtent à croiser des promeneurs, des cyclistes, des enfants, des tracteurs, des animaux, etc. Mieux vaut un court moment de frustration ou de retard plutôt qu'une vie de remords.

Route des Gabriaux

Il a été demandé la raison pour laquelle il n'y avait pas de panneau "sens unique" au bas de la route des Gabriaux dans le sens de la montée (qui est effectivement un sens unique). Ce choix a été fait pour éviter que certains conducteurs pensent pouvoir rouler encore plus vite qu'ils ne le font déjà. La gestion de cette route pose toujours question, renvoie à certains désaccords, et elle sera certainement à revoir lors de l'aménagement de ce secteur.



Panneaux de circulation au rond-point des gîtes



Il n'y aura pas de panneaux supplémentaires à cet endroit, et l'absence de signalétique sur ce rond-point ainsi que sa faible hauteur sont motivées par le fait que les engins agricoles, les déneigeuses et autres véhicules imposants doivent pouvoir y manœuvrer.

Route du Fayet

Le panneau "Route du Fayet" situé au bas de la voie doit être réparé. Cette voie débouche sur la route de la Bridoire. C'est une priorité à droite ! Cette route du Fayet est entretenue deux fois par an (débroussaillage, tonte, etc) lors d'un travail global saisonnier sur le territoire. Un entretien de plus engendrerait un coût non-négligeable pour la commune. Aussi, l'élagage des arbres situés le long de la route est de la responsabilité de leurs propriétaires. Malheureusement, l'intervention des collectivités ne se fera qu'en cas de chute sur la chaussée. (A notre grand dam soyez-en assurés car nous sommes souvent sollicités pour aller personnellement tronçonner des arbres sur ce chemin ou sur la départementale). Si la situation est jugée trop dangereuse, l'intervention est faite aux frais de la commune et il est alors très compliqué d'être remboursé une fois l'opération effectuée.

De manière plus générale, il est demandé aux propriétaires d'entretenir leurs parcelles, mais en cas de danger (chutes d'arbres, affaissement..) merci de contacter la gendarmerie ou les pompiers pour une mise en sécurité (18, 112).



TAXE FONCIERE

Plusieurs questions relatives à la taxe foncière et son calcul nous ont été posées :

Comment est-elle calculée ?

En multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables (les taux inscrits au dos du document de la TF : commune, Syndicat, interco, etc). Le taux de la commune de Dullin voté en conseil municipal n'a pas bougé depuis au moins 35 ans. La base imposable est calculée par le service foncier du service des impôts, en fonction des éléments provenant des autorisations d'urbanisme PC, DP, formulaire H1, etc. Ces montants sont présentés en commission communale des impôts qui valide ou pose des modifications en fonction de leur connaissance. Le service des impôts a le dernier mot.

Précisons que depuis la loi de finances pour 2020, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. Cette année ce taux a augmenté de 7,1%.

Quelle part revient à la commune ?

28,06% de la taxe foncière revient à la commune en 2023 (comme en 2022 et 2021). Cette même loi de finances pour 2020 a instauré la disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Afin de compenser cette perte pour les communes, le texte a prévu un transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements vers les municipalités : d'où l'augmentation du pourcentage de la part de la taxe foncière revenant à Dullin entre 2020 et 2021 de 17 à 28%. (on peut voir au dos de la TF la disparition de la colonne "département" dont la part était de 11%).

A quoi sert-elle ?

La taxe foncière sert à financer le budget des collectivités locales. Cela correspond à 165 000 euros pour Dullin sur un budget de 580 000 euros.

Qui décide de l'augmenter et comment est calculée l'augmentation ?

Concernant l'augmentation du taux "local" : Chaque collectivité territoriale peut décider de l'augmenter ou non chaque année. L'augmentation automatique au niveau national dépend de l'IPCH mentionné plus haut, soit 7,1% en 2023.

LES BIBLIOTHÈQUES REZO LIRE AUGMENTENT LEUR OFFRE DE LIVRES ADAPTÉS !

Les livres adaptés c'est quoi ? Il s'agit d'ouvrages permettant à toutes et tous d'avoir accès au livre et à la lecture. Cela comprend, par exemple, les livres gros caractères, les livres pour les enfants dyslexiques, les livres audios, les livres en braille et/ou sensoriel, ... Début septembre c'est plus de 200

ouvrages qui sont venus enrichir les étagères des bibliothèques REZO LIRE (réseau des bibliothèques de l'Avant Pays Savoyard) dans le cadre d'un projet pour le développement des collections adaptées et l'accessibilité à la lecture pour toutes et tous mené depuis 2017 sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard.



@mairiedullin



contact@dullin.fr